



Procès-verbal du B.D. du Comité le 2 mars 2016 à ChatelGuyon

Participants :

- **Bureau** : Josef Vebr, Anne-Marie MAZOYER, Catherine HANIEZ
- **Excusés** : J-François CASTANIER, Frédéric Troubat

Ordre du jour :

- **Trésorerie** :

Suite à une remarque de Michelle COHARD sur la gestion de la trésorerie dans la période transitoire, dans l'attente de l'ouverture du nouveau compte bancaire, Anne-Marie confirme que sur cette période, avant le 31 décembre 2015, les Clubs organisateurs d'épreuves gardent leur recette et se chargent eux-mêmes du reversement éventuel de redevances à la Fédé et du défraiement des arbitres et ramasseurs qui ont œuvré pour eux. Elle fera un message en ce sens aux Clubs concernés.

- **Dotations aux qualifiés des différents championnats** :

Les Championnats de France Vermeils, promotion et Individuel toutes catégories se déroulant cette année à Vichy, il avait été convenu de renouveler les dispositions antérieures, soit remboursement des inscriptions.

Reste à définir le montant de la dotation pour les qualifiés au Championnat du Monde (juillet à Agadir) et à la finale Interclubs (juin à Tournefeuille). S'agissant d'une décision du CA, il faudrait organiser un vote par internet. Nous décidons de ne rien faire pour le moment, et d'aviser si le cas se présente pour le Comité.

- **Semaines des simultanés** :

St Sauves.

Le contrat est largement rempli puisqu'il y aura plus de 40 participants. Nous devons organiser 2 sorties pendant ce séjour. Une sortie est prévue au Musée de la Toinette à Murat le Quaire, il faut

en trouver une deuxième, plusieurs sites ont été prospectés mais ne conviennent pas : fermeture en cette saison, horaires inadaptés ... Nous pensons à Orcival, Anne-Marie va contacter la Mairie ou Office du Tourisme pour savoir si une visite guidée est possible.

Murol :

Le contrat initial stipule une location de salle à plus de 700 € pour la semaine, Anne-Marie va contacter le commercial pour négocier sinon une annulation, du moins une diminution de cette somme.

- **Organisation de l'AGE du 20 mars 2016**

Décision : Josef Vebr s'occupe de l'info aux Clubs, Catherine va réimprimer des bulletins de vote d'une couleur différente de ceux du 28 février et préparera une liste d'émargement comme elle l'a fait précédemment à partir des inscrits aux Interclubs.

Fait le 4 mars 2016 – Catherine HANIEZ